

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)

**pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics
de l'Éducation nationale**

Document à destination des représentants légaux

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :
Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :
Établissement d'origine :
Nom et prénom du ou des représentant(s) légal(aux) de l'élève :
Adresse :
.....
Téléphone fixe : Portable :
Courriel :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ

Lycée souhaité par dérogation :
Enseignements optionnels souhaités :
Régime souhaité : Externe Demi-pensionnaire Interne

RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ)

Vœu 1 :
Vœu 2 :
Vœu 3 :
Vœu 4 :
Vœu 5 :
Vœu 6 :
Vœu 7 :
Vœu 8 :
Vœu 9 :
Vœu 10 :

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :

- ❖ **Chaque motif devra obligatoirement comporter un justificatif.** Toute demande qui ne sera pas accompagnée du ou des justificatif(s) ne sera pas prise en compte.
L'octroi de cette demande par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) n'entraîne pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par le conseil régional.
- ❖ La date limite de dépôt de la demande à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée est le **LUNDI 30 MAI 2022**
- ❖ La dérogation concerne uniquement une demande de 2^{de} générale et technologique non contingentée dans un lycée public de l'éducation nationale qui ne dépend pas du secteur de l'élève.
- ❖ Les enseignements optionnels seront confirmés à l'inscription en fonction des places disponibles, sauf si l'accord de la dérogation concerne la demande d'un enseignement optionnel non proposé dans le lycée de secteur.

Référence : article D211-11 du code de l'éducation.